

## Besoin de conseils thèse et doctorat

Par **dezeus**, le 18/02/2017 à 15:04

Bonjour,

Voilà, je rencontre actuellement une situation un peu compliqué dans le sens où je ne sais pas vraiment quoi faire.

Je suis diplômé d'un M2 professionnel en droit des affaires, d'un master de droit à l'étranger mais je souhaite vraiment me lancer dans la recherche..

J'ai donc postulé pour une thèse, j'ai trouvé mon directeur, mon sujet donc tout va bien..

le problème est le suivant : je n'ai et n'aurai pas de financement (sauf personnel donc pas de contrat doctoral), je ne sors pas d'un M2 recherche. Envisager une thèse dans ces conditions avec pour "souhait exclusif" de viser une qualification MCF est-elle envisageable ou vaut-il mieux que j'abandonne ce projet et reste concentré sur la profession d'avocat (choix de coeur ou de raison) ?

Merci de votre aide.

Par **Isidore Beautrelet**, le 18/02/2017 à 15:15

Bonjour

Beaucoup de doctorants font des thèses sans être financés et travaillent à côté (c'est mon cas).

Ce qui me gêne le plus ce que vous n'avez pas fait de mémoire de recherche donc vous ne savez pas trop si vous êtes fait pour la recherche.

D'ailleurs vous avez plutôt de la chance d'avoir trouvé un directeur de thèse.

Il faut aussi avoir conscience que la thèse est une aventure en solitaire.

Par **dezeus**, le 18/02/2017 à 15:36

Merci de votre réponse rapide :).

Pour être plus précis :

- je suis sorti major de promo de mon M2 en plus du LLM
- j'ai rédigé un rapport de recherche vu qu'il le fallait et au titre duquel j'ai obtenu 18/20 (avant que j'apprenne mon inéligibilité "de fait" aux contrats doctoraux)
- mon inscription en école doctorale ne posera pas de difficulté particulière.

Dans la mesure où vous êtes en plein dedans, j'aimerais justement savoir si le jeu en vaut la chandelle au vu de ces éléments car mon seul objectif est de poursuivre en enseignement mais je ne veux pas risquer tout cet investissement de temps (en années) et d'argent si la probabilité de qualification est plus qu'infime.

Je cherche désespérément à savoir si l'absence de M2 recherche et contrat doctoral peuvent m'être préjudiciables à cet égard.. tous mes collègues thésards sortent d'un M2 recherche..

Pour vous, et pardonnez moi si ma question paraît intrusive, mais l'absence de financement impacte-t-elle grandement sur le déroulé de votre thèse ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/02/2017** à **15:43**

Bonjour

Pour la qualification on regarde que votre thèse, les travaux de recherches effectués durant votre doctorat et si vous avez enseigné.

Après comme vous le dites il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, donc il faut toujours avoir une solution de secours.

Honnêtement si vous êtes motivé pour partir en thèse alors tentez quand même le coup.

Même si vous n'êtes pas enseignant chercheur, vous aurez un doctorat et cela vous ouvre des portes.

Par **Kénel Médé**, le **18/02/2017** à **17:22**

salut a tous, je suis content de rejoindre le forum, en fait je travaille actuellement sur mon memoire pour l'obtention du grade de licencié en droit, mais je me trouve dans l'embarras de choisir un sujet pour mon travail. je sollicite votre aide.

Par **LouisDD**, le **18/02/2017** à **17:27**

Salut

Ce sujet n'est pas adapté pour votre requête, merci de créer un autre sujet.

À plus

Par **Yn**, le **21/02/2017** à **10:14**

Quelques réflexions en vrac :

Pour l'aspect financier de la thèse, il faut bien distinguer deux points :

- Ne pas avoir de financement - pas de contrat doctoral - est problématique pour le quotidien, mais si tu as d'autres ressources...

- Là où l'absence de contrat doctoral pose vraiment souci selon moi, c'est pour la suite et l'attribution des postes d'ATER en fin de thèse : quand tu as un contrat doctoral, tu es généralement prioritaire pour l'obtention de ces postes. Surtout, être ATER permet de varier les enseignements, ce qui est important dans l'optique de la qualification et du recrutement en tant que MCF.

Pour la thèse en elle-même, M2 recherche ou M2 pro, j'ai envie de dire qu'on s'en fiche très largement aujourd'hui, ce qui compte c'est la qualité du M2. Je connais beaucoup de docto titulaires d'un M2 pro (DJCE, DGP, etc.) et ils s'en sortent très bien. Pour moi, on est juriste avant d'être doctorant, plus on est bon techniquement parlant, plus on avance bien dans son travail de recherche.

Pour finir, là où la thèse est un exercice difficile, c'est qu'il y a beaucoup de paramètres avec lesquels composer :

- Le sujet, pour résumer, trop de thèse n'ont aucun aspect pratique, ne font pas avancer la donne, et donc ne servent pas à grand-chose.

- L'auto-discipline : être en thèse, c'est être tout seul et s'organiser. Or, trop de doctorants, et c'est bien une majorité dont je parle, se font happer par les TD, par le temps libre, par l'organisation d'un colloque, d'une intervention quelconque, etc. Bref, ils ne bossent pas régulièrement leur thèse et font des thèses à rallonge (six ans, au minimum).

- Croire qu'être un bon étudiant, au sens très scolaire du terme, est un gage de réussite pour la thèse. C'est selon moi le pire écueil dans lequel tomber. J'ai vu beaucoup de major de M2, recherche et pro, être poussés à faire une thèse alors qu'ils ne le voulaient pas, et ça ne produit rien de bon.

- Faire une thèse pour envisager une carrière de MCF, c'est très bien, mais il faut savoir qu'il y a peu de postes, et que la qualification au CNU opère un sacré tri. Bref, il y a thèse et thèse.

Par **dezeus**, le **28/02/2017** à **11:33**

Merci pour ton intervention Yn

Justement toute la question est simplement financière car je sais que je n'ai pas les moyens de rester sans travailler pendant le doctorat.

Du reste, je te remercie de tes observations très utiles.